



## LES PRESTATIONS SANTÉ

		<b>MUTUELLE</b> (y compris Régime Obligatoire)	
<b>HOSPITALISATION</b>			
<b>Honoraires</b>		Praticien adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (DPTAM)	Praticien non adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (hors DPTAM)
Consultations et actes		100% BRRO	100% BRRO
<b>Frais de séjour</b>		100% BRRO	
<b>Forfait journalier hospitalier<sup>(1)</sup></b>		100% FR <sup>(6)</sup>	
<b>Forfait journalier en Maison d'Accueil Spécialisée, Foyer d'Accueil Médicalisé et Institut Médico-Éducatif<sup>(1)</sup></b>		Aucune prise en charge	
<b>Forfait ambulatoire pour les établissements de santé<sup>(2)</sup></b>		20 € / jour	
<b>Participation forfaitaire (actes lourds)</b>		Frais réels <sup>(6)</sup>	
<b>SOINS COURANTS</b>			
<b>Honoraires médicaux</b>		Praticien adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (DPTAM)	Praticien non adhérent à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (hors DPTAM)
Consultations et visites de médecins généralistes		130% BRRO	110% BRRO
Consultations et visites de médecins spécialistes		100% BRRO	100% BRRO
Actes techniques médicaux, actes d'obstétrique, actes d'anesthésie, actes de chirurgie		100% BRRO	100% BRRO
Actes de radiologie et d'imagerie médicale		100% BRRO	100% BRRO
Actes d'échographie		100% BRRO	100% BRRO
<b>Honoraires paramédicaux</b>		100% BRRO	
<b>Majorations et indemnités de déplacement remboursées par le Régime Obligatoire (RO)</b>		100% BRRO	
<b>Transport remboursé par le Régime Obligatoire (RO)</b>		100% BRRO	
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>		100% BRRO	
<b>Participation forfaitaire (actes lourds)</b>		Frais réels <sup>(6)</sup>	
<b>Médicaments</b>			
Médicaments à Service Médical Rendu majeur et modéré remboursés par le Régime Obligatoire (RO)		100% BRRO	
Médicaments à Service Médical Rendu faible remboursés par le Régime Obligatoire (RO)		15% BRRO	
<b>Matériel médical (hors prothèses auditives)</b>			
Prothèses mammaires		100% BRRO	
Grand appareillage (prothèses oculaires et faciales, ortho-prothèses, véhicules pour handicapés physiques)		100% BRRO	
Pansements, accessoires, orthopédie, autres appareillages		100% BRRO	
<b>AIDES AUDITIVES<sup>(3)</sup></b>			
<b>Renouvellement limité par bénéficiaire à 1 appareil / oreille tous les 4 ans (classe I ou II) à compter du dernier remboursement effectué par le Régime Obligatoire (RO).</b>			
<b>Le remboursement de la Mutuelle et du Régime Obligatoire (RO) est limité à 1 700 € par oreille appareillée<sup>(3)</sup></b>			
<b>Équipement « 100% Santé » Équipement de classe I</b>		<b>100% du Prix Limite de Vente</b>	
<b>Prothèse auditive : Équipements de classe II « hors 100% Santé »</b>			
Bénéficiaire de 20 ans ou plus		100% BRRO	
Bénéficiaire de moins de 20 ans ou atteint de cécité <sup>(*)</sup>		100% BRRO	
<sup>(*)</sup> quel que soit leur âge			
<b>Autres prestations liées aux aides auditives (entretien et accessoires)</b>		100% BRRO	
<b>Actes réalisés par des audioprothésistes</b>		100% BRRO	



	<b>MUTUELLE</b> (y compris Régime Obligatoire)
<b>OPTIQUE</b>	
<b>Renouvellement limité à 1 équipement (monture + verres) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement ayant fait l'objet d'une prise en charge par le Régime Obligatoire (RO), ramené à un an en cas d'évolution de la vue et pour les bénéficiaires de moins de 16 ans, hors exceptions.<sup>(4)</sup></b>	
<b>Équipement « 100% Santé »</b> <i>Monture, verres, prestations d'appairage, prestations d'adaptation et filtres</i>	<b>100% du Prix Limite de Vente</b>
<b>Équipement hors « 100% Santé »</b> Monture :	40 € <sup>(7)</sup>
Verres <sup>(5)</sup> :	
Par verre simple	30 € / verre <sup>(7)</sup>
Par verre complexe	80 € / verre <sup>(7)</sup>
Par verre hyper complexe	80 € / verre <sup>(7)</sup>
Adaptation verres de classe B	100% BRRO
<b>Lentilles correctrices (y compris lentilles jetables)</b>	
Remboursées par le Régime Obligatoire (RO) (min Ticket Modérateur)	150 € / an <sup>(7)</sup>
Non remboursées par le Régime Obligatoire (RO)	100 € / an / bénéficiaire <sup>(9)</sup>
<b>DENTAIRE</b>	
<b>Soins et prothèses dentaires « 100% Santé »</b>	<b>100% du Prix Limite de Vente</b>
<b>Soins Hors « 100% Santé »</b>	
Actes et soins dentaires	100% BRRO
Parodontie remboursée par le Régime Obligatoire (RO)	100% BRRO
Soins Inlays-Onlays	100% BRRO
Actes de chirurgie dentaire	100% BRRO
<b>Prothèses remboursées par le Régime Obligatoire (RO)</b>	
<b>Hors « 100% Santé »</b>	
Prothèses fixes et amovibles	100% BRRO
Couronne sur implant	100% BRRO
Inlays-Core	100% BRRO
<b>Orthodontie</b>	
Remboursée par le Régime Obligatoire (RO)	100% BRRO
<b>AUTRES GARANTIES</b>	
<b>Cures remboursées par le Régime Obligatoire (RO)</b>	
Cures	100% BRRO
<b>Prévention et examen<sup>(7)</sup></b>	
Contraception masculine et féminine <sup>(8)</sup>	40 € / an / bénéficiaire
Substitut nicotinique	50 € / an / bénéficiaire
	<i>Au-delà du forfait annuel, pour les actes remboursés par la Sécurité sociale, les actes de prévention seront pris en charge au Ticket Modérateur</i>